

## Chapitre 2 : ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

### Introduction

Les origines du christianisme dans nos régions sont obscures ; les documents authentiques pour les siècles antérieurs à Saint-Lambert – VIIème siècle – sont rares. Les premières chrétientés semblent s’être formées dans les villes et les bourgs ; puis d’autres ont été fondées dans des parties rurales plus peuplées. A l’usage de ces chrétientés, des églises furent successivement construites sur les différents points du diocèse<sup>128</sup>.

A l’origine, les ressources des paroisses ou des églises consistaient dans les revenus des biens-fonds, qu’elles possédaient, et dans les oblations des fidèles. Celles-ci, libres et arbitraires aux premiers temps, devinrent régulières et obligatoires par la coutume. Ces contributions furent fixées à la dixième part des récoltes et constituèrent la dîme<sup>129</sup>.

L’obligation de payer la dîme n’existait qu’en vertu de la coutume qui, après quelques années, fut considérée comme une loi ecclésiastique. Cette loi ecclésiastique devint une loi civile, grâce au capitulaire de Herstal - 779 -, par lequel Charlemagne ordonne à tous ses sujets de payer la dîme, dont le produit sera employé d’après les ordres de l’évêque. Cette législation sur la dîme devait nécessairement amener l’exacte délimitation des paroisses<sup>130</sup>.

Actuellement, la commune de Cheratte comprend deux paroisses :

- celle de Cheratte-Bas, dédiée à Notre-Dame ;
- celle de Cheratte-Hauteurs, sous l’invocation de Saint-Joseph.

Il n’en était pas de même sous l’ancien régime. Le ban de Cheratte comprenait alors :

- la paroisse de Cheratte Notre-Dame ;
- la paroisse de Saint-Remy<sup>131</sup>.

Aussi, afin de clarifier l’étude des administrations ecclésiastiques, ce chapitre sera divisé en deux grandes parties : premièrement les anciennes paroisses du ban de Cheratte, et deuxièmement, les paroisses de l’actuelle commune de Cheratte.

<sup>128</sup> J. CEYSSENS, Etude historique sur l’origine des paroisses, B.S.A.H., année 1905, p. 161

<sup>129</sup> Ibidem, p.162

<sup>130</sup> Ibidem, p. 163

<sup>131</sup> A ce sujet, on trouvera en fin d’ouvrage une très intéressante carte des paroisses au Pays de Dalhem jusqu’à 1600, qui doit être mise en rapport avec la carte de l’ancien ban de Cheratte au XIIIème siècle.

## **\*Les paroisses du ban de Cheratte\***

Ainsi que nous l'avons signalé dans l'introduction du présent chapitre, le ban de Cheratte comprenait deux grandes paroisses : celle de Cheratte Notre-Dame, et celle de Saint-Remy. De plus, Barchon qui fera partie de Cheratte jusqu'en 1878, possédait également sa paroisse.

### **A. La paroisse de Cheratte Notre-Dame.**

La paroisse de Cheratte Notre-Dame recouvrait la partie du ban de Cheratte située à l'ouest de la Julienne<sup>132</sup>. On peut dire qu'elle occupait environ un tiers de la superficie du ban.

Comme paroisse, elle est très ancienne et remonte certainement aux environs du X<sup>ème</sup> siècle. Le fait qu'elle soit placée sous le vocable de la Sainte-Vierge est déjà en soi un signe d'ancienneté. D'autre part, il est attesté qu'une église construite en pierre desservait déjà la paroisse au XI<sup>ème</sup> siècle<sup>133</sup>, elle aurait peut-être été édifée en remplacement d'une autre construite, elle, en bois.

Elle faisait partie du Concile rural de Maastricht, qui, au XII<sup>ème</sup> siècle, portait le nom de Concile de Visé. Ce Concile de Maastricht, quant à lui, se trouvait dans l'Archidiaconé de Hesbaye<sup>134</sup>.

G. SIMENON la mentionne comme église baptismale en 1699. En outre, c'est à partir de cette date que nous possédons le registre de baptême, ainsi que ceux de mariage et de décès<sup>135</sup>.

Toujours grâce à G. SIMENON<sup>136</sup> nous possédons une foule de renseignements sur l'organisation de la paroisse sous l'ancien régime.

Le droit de collation, en l'an 1624, appartenait au Roi Catholique, seigneur temporel<sup>137</sup>. Quant à la dîme, le curé en percevait la totalité. A cette dîme, vinrent s'ajouter vers 1699 des vignobles et des cultures sur la rive gauche de la Meuse, et dont le revenu, en 1712, s'élevait à 700 à 800 florins.

<sup>132</sup> Pour cela, il convient de se référer à la carte des paroisses dans le pays de Dalhem jusqu'à 1600.

<sup>133</sup> On a déjà parlé de cette église dans le chapitre consacré à l'archéologie p.50. Revoir entre autres l'extrait de carte en élévation p.51 et les descriptions citées dans le chapitre concerné.

<sup>134</sup> Bulletin du Vieux Liège, tome VI, p. 275

<sup>135</sup> G. SIMENON, Visitationes archidiaconales archidiaconatus hasbaniae in dioecesi leodiensi ab anno 1613 ad annum 1763, tome 1, p. 130, Lg 1939-40

<sup>136</sup> G. SIMENON, Visitationes archidiaconales archidiaconatus hasbaniae in dioecesi leodiensi ab anno 1613 ad annum 1763, tome 1, p. 129-131, Lg 1939-40

<sup>137</sup> Le Roi Catholique dont il est ici question n'est autre que le Roi d'Espagne. Remarque : au XVII<sup>ème</sup> siècle, à la suite de la longue guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies, le Comté de Dalhem fut partagé en deux parties. Le traité, qui consacra cette division, porte la date du 26 décembre 1661. Voici quelles en furent les conséquences : Les Etats-Généraux obtinrent les villages de Bombaye, Cadier, Feneur, Oest, Olne Saint-André, Trembleur et la ville de Dalhem.

L'Espagne conserva Aubel, Barchon, Cheratte, Fouron-le-Comte, Fouron-St-Martin, Housse, Mheer, Moulard, Mortier, Neufchâteau, Noorbeek, Richelle, Saint-Remy à peu près en entier et Warsage. Quant au village de Berneau, il demeure dans l'indivision. (voir p. 82)

Les décimateurs étaient, en 1699, le Seigneur de Sarolea ;  
 en 1712, Dame de Clerx, veuve du seigneur de Sarolea ;  
 en 1764, le Seigneur de Sarolea, chanoine du Chapitre de la  
 Cathédrale.

En 1624, la fabrique d'église possédait un revenu de 18 muids. En 1764, elle ne possédait plus que 14 muids, mais le curé et les habitants s'efforçaient de récupérer 4 à 5 muids qui, prétendaient-ils, leur avaient été usurpés. Les revenus étaient destinés à l'église et les répartitions incombaient à la communauté. En 1712, nous trouvons comme mambourg D. RANDACH dont les descendants habitent toujours Cheratte ; ils orthographient actuellement leur nom RANDAXHE.

La paroisse comptait respectivement en 1624, 300 communions ; en 1699, 600 ; en 1712, 770 ; en 1764, 700 sur 235 familles que comptait alors la paroisse.

Comme confrérie, il existait déjà en 1764, une confrérie du Saint-Sacrement, en faveur de laquelle étaient faites les oblations des fidèles.

Il existait une école tenue par le marguillier.

Il n'y avait qu'un bénéfice : l'autel de Saint-Nicolas, à la collation de la cure avec charge d'une messe tous les quinze jours. Il était desservi par le curé. Le recteur en était :

- en 1624, Franciscus SPIROUL ;
- en 1699 et 1712, D. RUET, chanoine de Saint-Pierre à Liège ;
- en 1764, le Seigneur de Sarolea, chanoine du Chapitre de la Cathédrale Saint-Lambert à Liège.

Le cimetière de la paroisse était clos par un mur qui menaçait ruine, mais il était situé de telle façon que le bétail ne pouvait y avoir accès<sup>138</sup>.

A partir de 1611, nous avons pu reconstituer la liste de tous les curés qui se sont succédé à Cheratte Notre-Dame. Nous la reproduisons ci-dessous, jusqu'en 1830, année de la création de l'Etat Belge. On pourra trouver la suite de cette liste, en page 110, dans la partie consacrée à l'actuelle paroisse de Cheratte-Bas.

- De 1611 à 1640 Adrianus FLORZE
- De 1640 à 1654 Nicolaus PIROULLE
- De 1659 à 1671 Théodorus Bertrandus MOREA ou Théodorus BERTRANDY
- De 1672 à 1706 Arnoldus BURDO
- De 1707 à 1745 Petrus BRASSINE
- De 1745 à 1779 Henricus MASSUY
- De 1779 à 1782 D. DUJARDIN
- De 1785 à 1792 Franciscus GHAYE
- De 1794 à 1795 B. ORY
- De 1795 à 1803 D. DUJARDIN
- De 1804 à 1829 J.G. MATHEY<sup>139</sup>

<sup>138</sup> Nous avons déjà parlé de ce cimetière, attenant à l'ancienne église, pages 51 et suivantes du présent ouvrage.

<sup>139</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 1.

Sur un registre de la cure de Cheratte, datant de 1706, on peut trouver inscrites les rentes suivantes, données en "*anniversaire des Messieurs de Cheratte Gille de Sarolea et famille du 15 novembre 1696*".

*Savoir*

1. 5 muids ou environ 120 décalitres épeautre qui se paient selon les efractions un cinquième à déduire rest 96 décalitres.

2. 6 verges grandes ou 26 ares 157 milliars qui se loue 16 francs bb. Liège par an en raison de 5 francs pour la couronne palure.

3. 30 stiers ou environ 90 décalitres épeautre hors un plus grand nombre qui ne sont pas à recouvrer. Chaque stier 3 décalitres taxez en raison de 15 sous Liège ou 90 centimes hors quoi les débiteurs demandent d'avoir un cinquième déduit.

Etant donné que tout ce qui est rapporté ci-dessus était sans titre n'était chargé d'aucune obligation envers le curé ou desservant de la paroisse de Cheratte Notre-Dame, les marguilliers, prirent la respectueuse liberté de soumettre cet état de choses à Monsieur le Préfet du "département de l'Ourthe dans une lettre du 15 mars, demandant si les rentes de cette nature devaient appartenir au desservant à titre de service religieux. Le préfet leur répond par sa lettre du 26 du même mois de la même année 1806, qu'il était présumable que les rentes de cette espèce avaient été léguées à l'église pour son entretien et que, dès lors, la fabrique d'église doit jouir de leur totalité. Aussi, ils estimèrent que sous cette correction, ces rentes étaient assimilées à celle de l'église et la portèrent comme telle sur le budget de 1807.

C'était Monsieur Dieudonné Henri de Sarolea qui avait fondé "*l'anniversaire*" et avait laissé au curé pour ce 1 muid affecté sur les biens Eustache L'hoist à Sabaré<sup>140</sup>.

**B. La paroisse de Saint-Remy.**

La paroisse de Saint-Remy se partageait avec celle de Cheratte Notre-Dame le ban de Cheratte. Elle en occupait plus ou moins les deux tiers, notamment la partie du ban se trouvant à l'est de la Julienne<sup>141</sup>.

Comme paroisse, Saint-Remy est très ancien. Le plus ancien document connu, où il est question de l'église de Saint-Remy, date de 1049.

Cependant, J. CEYSSENS croit pouvoir affirmer que la paroisse est beaucoup plus vieille. C'est ainsi qu'il écrivait en page 66 de la revue Leodium de l'année 1911 :

*" Son ancienneté est attestée par le patron de l'église, Saint Remi, un des saints les plus populaires de l'époque franque ; elle l'est encore par la grande étendue qu'elle avait jadis. Elle comprenait en effet, outre son territoire actuel, celui des paroisses de Feneur, Housse et Barchon et une partie de celui de Cheratte Saint-Joseph."*

<sup>140</sup> A.E.L. Fonds Français, liasse 1701.

<sup>141</sup> voir la carte des paroisses dans le pays de Dalhem jusqu'à 1600 et celle du ban de Cheratte au XIIIème siècle.

Et CEYSSENS ajoutait en page 67 de la même revue :

*"En présence de ces présomptions de haute antiquité, il est permis de faire remonter l'église de Saint-Remy à l'époque de Saint-Hubert et de l'identifier avec une église dont il est question dans la plus ancienne vie de ce saint<sup>142</sup>."*

Comme la paroisse de Cheratte, la paroisse de Saint-Remy faisait partie du Concile rural de Maastricht, lequel se trouvait dans l'archidiaconé de Hesbaye<sup>143</sup>.

Une bulle du pape Grégoire X, en date du 1er avril 1275, nous apprend que le patronat et les dîmes (grosse et menue) de Saint-Remy ont été achetés en 1246 par l'abbaye du Val-Dieu à l'abbaye de Saint-Maur à Verdun, au prix d'une rente annuelle de 10 marcs<sup>144</sup>. Il ne faut pas cependant croire que le passage du droit de dîmage de l'abbaye de Verdun à celle du Val-Dieu se soit fait du jour au lendemain. Que du contraire !

Ce fut d'abord Conrard de Hochstaden, chanoine de Cologne qui a acquis, pour un terme de 10 ans, d'Elizabeth, abbesse de Saint-Maur et de son monastère, tout ce que ceux-ci possédaient de la dîme de Saint-Remy, et ce, moyennant le paiement annuel de 4 livres, monnaie de Liège. L'acte de cession, qui date de juin 1226, stipule en outre que le terme prévu écoulé ou en cas de décès de Conrard, la dîme retournera au monastère. De même, il était dit que l'acquéreur acceptait également de supporter différentes charges inhérentes à sa nouvelle qualité de décimateur, mais laissait au monastère le droit de pourvoir au remplacement du desservant de la paroisse<sup>145</sup>.

Cependant, Conrard, vu sa nomination aux rangs d'Archevêque de Cologne et d'archichancelier d'Italie, en un acte du 1er août 1243, déclare avoir renoncé à la dîme de Saint-Remy<sup>146</sup>. Ainsi, celle-ci faisait retour à l'abbaye de Saint-Maur. Pas pour longtemps. Car, dans un acte du 11 juin 1244, Elizabeth, abbesse de Saint-Maur et son couvent cèdent au Val-Dieu, moyennant un cens annuel à payer en l'abbaye d'Orval, la dîme de Saint-Remy avec ses dépendances. Elle accorde au Val-Dieu un délai de 3 ans pour le paiement des arriérés, faute de quoi la perception de la dîme lui retournera<sup>147</sup>.

Il faut croire que le Val-Dieu s'acquitta valablement de ses paiements, car, en 1370, Baudouin d'Aulne, abbé du Val-Dieu, et son couvent possédaient toujours la dîme, et même, la donnaient en location à Willem de Cromvée contre le paiement annuel de 48 muids d'épeautre, mesure de Liège<sup>148</sup>.

Quant aux biens de la cure de Saint-Remy, ils furent incorporés au domaine de Val-Dieu en 1481. C'est à cette date en effet, que la cure de Saint-Remy fut acquise par l'abbé Renaud de Trixhe, auquel la céda Jean Goeswinstom, recteur de cette paroisse. L'évêque Louis de Bourbon y donna son consentement. L'acte fut signé aussi par Matthieu de Herve, chapelain de l'église Saint-Denis à Liège, qui en avait eu la collation. L'abbé Jean Dubois, qui avait fait construire un nouveau presbytère à Warsage, en fit édifier un à Saint-Remy. Il le fit faire plus

<sup>142</sup> J. CEYSSENS, Val-Dieu et la paroisse de Saint-Remy, Leodium, 1911, p. 66-67

<sup>143</sup> Bulletin du Vieux Liège, tome VI, p. 275.

<sup>144</sup> A. VANDEKERCKHOVE, Histoire de l'abbaye du Val-Dieu, p. 311, Dison, 19

<sup>145</sup> Cartulaire de l'abbaye cistercienne du Val-Dieu (XIIe – XIVe siècle), n° 32

<sup>146</sup> Ibidem, n° 78.

<sup>147</sup> Ibidem, n° 83.

<sup>148</sup> Ibidem, n° 312.

grand, plus imposant, en proportion avec l'importance de la paroisse. Ses armoiries figurent d'ailleurs au-dessus de la porte d'entrée et aussi à l'église. Le presbytère primitif était plus petit, et ses murs semblent avoir servi au soubassement du nouveau bâtiment<sup>149</sup>.

Grâce à A. Vandederckhove, nous pouvons aisément dresser la liste des curés qui se sont succédé à Saint-Remy à partir de 1530 jusqu'à la dissolution du ban de Cheratte<sup>150</sup> :

Le premier religieux connu du Val-Dieu, qui fut curé à Saint-Remy est Jean de HERVE. Il fut nommé vers 1530 et desservit la cure durant 20 ans environ.

Dom MATHYAS succéda au précédent. Né à Barchon en 1512, il fut curé à Saint-Remy de 1552 à 1577. Sous son ministère, en 1567, l'Etat du clergé d'Outre-Meuse prit la résolution de payer au roi d'Espagne la somme de 8.000 florins du Brabant pour frais de guerre. C'est ainsi que la cure de Saint-Remy se vit taxée à 15 florins 16 sols<sup>151</sup>.

Dom Jean DEVAULX fut nommé curé de Saint-Remy en 1577, et y resta jusqu'à son élection à la prélatrice de l'abbaye du Val-Dieu en 1585.

A la fin de l'année 1585, Dom Wery FRONGTEAUX fut nommé curé à Saint-Remy. Pendant 20 ans, il desservit ladite cure au contentement des paroissiens. Il fut un bon prédicateur, estimé de tout le monde. Il quitta la cure en 1604.

Dom Nicolas MARENNE, né à Marenne en 1562, fut nommé curé de Saint-Remy le 23 mars 1605, et desservit ladite cure pendant 14 ans.

Dom Jean SOUMAGNE, né en 1574, fut curé de Saint-Remy en 1619, et il y mourut le 13 septembre 1637.

Dom Henri DOSSIN, né à Villers-Saint-Siméon en 1590, fut nommé curé de Saint-Remy en 1638. Rapidement cependant, il fut rappelé au Val-Dieu pour y être prieur.

C'est Dom Hubert HOUBON, né en 1576, qui avait obtenu la cure de Saint-Remy en 1637, qui y exerça effectivement le ministère jusqu'en 1639, année de sa mort.

Dom Gilles CONSTANCE, né en 1598, fut nommé curé à Saint-Remy en 1639. Sous son ministère, en 1654, fut érigée la confrérie de la Vierge-Mère contre les cinq maux principaux de l'homme.

Dom Bernard OSTERMAN fut nommé curé de Saint-Remy en 1668, en remplacement du précédent. Il desservit cette cure pendant 20 ans.

Dom Mathias BARCHON, fut nommé curé de Saint-Remy en 1688. Il ne resta d'ailleurs pas longtemps à la cure de Saint-Remy, car, le 8 mai 1688, lui succéda Dom Robert de SAROLEA, né à Cheratte en 1650. C'est lui qui dressa un inventaire assez

<sup>149</sup> A. VANDEKERCKHOVE, *Histoire de l'abbaye du Val-Dieu*, p. 123 Dison, 1954

<sup>150</sup> Ibidem, p. 123 à 129

<sup>151</sup> Registrum memoriale et archivale parochise Sancti Remigii in decanatu Visetensis

complet de ce qu'il trouva à la maison pastorale lors de son entrée en fonction<sup>152</sup>. Après 7 ans de pastorat, Dom Robert décéda à sa cure en 1696.

Dom Henri LONCIN, né à Liège en 1651, fut nommé curé à Saint-Remy en 1695. Il est mort curé de Saint-Remy, le 29 juillet 1707.

Dom Jean DUBOIS, né à Dalhem en 1678, fut curé de Saint-Remy en 1707, à l'âge de 29 ans. Il a la réputation d'avoir été un excellent prédicateur.

Dom Guillaume PLOUMANS, né à Herve en 1675, fut nommé curé de Saint-Remy en 1711, et y est mort le 4 novembre 1725, à l'âge de 50 ans. Il comptait 26 ans de religion et 14 ans de pastorat.

Dom Robert (Jean Herman) de SAROLEA, né à Cheratte en 1686, curé de Saint-Remy en 1725, y décéda le 6 octobre 1745 à l'âge de 59 ans. Il comptait 41 ans de religion, 35 ans de sacerdoce et 20 ans de pastorat. Il passe pour avoir converti des hérétiques. C'est ainsi que, dans le manuscrit de Dom Thimus, moine de Val-Dieu : "L'Arsenal de documents et d'histoires, on peut lire le fait suivant :

*"Ce 12 mars de l'an 1735, Jean-Baptiste Bernando, gendre du lecteur de Blegny, marié depuis 4 à 5 ans, ayant examiné tous les motifs de notre foi depuis 3 ans entiers et ayant été instruit par moi depuis presque 3 mois, a fait abjuration de l'hérésie calvinienne dans laquelle il avait été élevé étant suisse et dans laquelle il avait persévéré jusqu'à l'âge de 28 ans, et dont je l'ai absout selon le pouvoir et la juridiction me donnée par Mgr le comte de Rougrave, grand vicaire de Liège, et a fait profession de foi catholique apostolique et romaine en notre présence, celle de M. d'Elsoupexhe notre vicaire, de M. Michel Dorthu, notre censier à Leval, de Gerard Jorisse et de Nicolas le Boulle, mes paroissiens, avec ordre de faire cette profession en face de l'église si on avait voulu le permettre.*

*Fr. Robert de Sarolea, curé de Saint-Remy le 12 mars 1735. "*

En 1738, Dom Robert voulut être indépendant du Val-Dieu ; à cette fin, il avait écrit à Rome à l'insu de l'abbé et obtint d'être maintenu, mais le rescrit n'avait force que par le placet du conseil souverain de Brabant ; la supplique revint au prélat Dubois, qui laissa Dom Robert en sa place où il mourut 7 ans après.

Dom Laurent LABAYE, né à Liège en 1693, fut curé à Saint-Remy en 1745.

Dom Mathieu PUTEANUS (Van de Putte), né à Aix-la-Chapelle en 1717, fut nommé curé à Saint-Remy en 1759, et y décéda le 22 août 1787 après un pastorat de 28 ans. Ce curé était très estimé à Saint-Remy.

Dom Benoît BEISSEL, né à Aix-la-Chapelle en 1770, succéda à Dom Mathieu Puteanus en 1787. Ce prêtre zélé était petit de taille et maigre de corps. A la sécularisation du couvent par décret conventionnel, Dom Beissel dut quitter l'habit blanc de cistercien que portaient tous les religieux curés de Saint-Remy ; il revêtit

<sup>152</sup> On trouvera ledit inventaire à la page 110 du présent ouvrage.

alors une soutanelle ayant à la base quelques floches de soie, parsemées jusqu'à la hauteur des genoux. En 1797, dans la plupart des villages à proximité de Liège, les églises furent fermées, mais les paroissiens avertirent leurs pasteurs que, s'ils avaient la faiblesse de faire la soumission à la République, ils seraient chassés pour toujours des cures. Une missive de cette même année, du curé Beissel rapporte ces faits :

*"Dans ma paroisse, il n'existe nul schisme ; grâce à Dieu, on fréquente les offices et les saints sacrements comme à l'ordinaire. On a fait ici une quête pour mettre une horloge à notre église et pour conserver les cloches. La croix sur notre tour n'a pas encore été ôtée."*

Dom Beissel décéda à son poste le 28 juillet 1804.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le signaler précédemment, Dom Robert de Sarolea prit la peine lors de son entrée en fonction comme curé de Saint-Remy en 1688 de dresser un inventaire de ce qu'il trouva à la maison pastorale. Le voici :

- 1) 6 vaches et 1 veau, 11 poules, 1 chapon, 1 coq.
- 2) Dans les chambres : 4 tables, 2 tapis, 10 coussins de peau de veau, 4 paires de linceuls, 3 nappes, 3 draps de mains, 2 matelas, 2 couches avec des cortines, 22 serviettes, 4 triclettes presque toutes déchirées.
- 3) Une aiguière d'étain, 6 plats, 12 assiettes.
- 4) 6 plats et 7 petites assiettes que j'ai fait changer avec une vieille salière sur 9 grandes assiettes, 1 salière grande, un moutardier, 1 horloge, 3 chandeliers en cuivre, 2 chaudrons d'airain ou cuivre. Quand à la passoire on l'a rendue à la sœur du pasteur par ordre du prélat, avec une tenaille grande, des losses houmeresses et 3 anses de pots. 1 grande chaudière de fer et 2 petites, 1 mortier de fer, 2 tenailles, 2 fers avec lesquels j'en ai fait faire 1 bon, 1 crama, 1 sitampe, 9 sièges de bois, 10 tonneaux, 12 cuillers d'étain, 2 pots de fer, 1 poêle à frire, 5 tableaux à la chambre par terre et 3 en haut, 1 fusil.

Pour les autres petits ustensiles marqués dans l'inventaire (du prédécesseur), la plupart en ont été rendus à la sœur par ordre du prélat.

- 5) 3 couverts de lit, 2 cuillers d'argent, item une invention de fer blanc pour rôtir, 1 villebrequin.

Outre l'inventaire de ce qu'il trouva, Dom Robert fit aussi un inventaire de ses acquisitions :

- 1) 1 passoire de cuivre, 1 grand chaudron de cuivre, 1 poislon de cuivre. Item 1 chaudron de cuivre à cuire du poisson.
- 2) 1 cuillère et fourchette d'argent, 1 couteau d'ivoire avec 1 fermeture d'argent, 2 chandeliers de cuivre, 3 couches dont 2 ont des cortines et 1 pour la servante sans cortines, 2 petits tapis de table, 2 matelas et 1 lit que ma mère m'a prêté, 2 couvertures de lit, 2 sièges, 2 seaux neufs de bois, 2 grandes tannes, 1 tinne à laver le beurre, 1



grateu, 2 hachereaux, 1 pot de chambre en étain, 1 tournebroche et 1 broche, 2 nappes, 1 escuelle d'étain.

- 3) 1 neuve sitampe, 1 douzaine de neuves serviettes, 1 neuve nappe, 2 paire de linceuls, 6 draps neufs de main.

Il est étonnant de constater que dans ces inventaires, on ne trouve nulle part mention, parmi les meubles, ni d'armoires, ni de buffets. A. VANDEKERCKHOVE<sup>153</sup> pense qu'il devait y avoir dans le presbytère des armoires fixes faisant partie du bâtiment, comme on en voit encore dans de vieilles fermes. De même, il explique l'absence de rideaux aux fenêtres par le fait que, celles-ci étant petites et la lumière étant tamisée par des petits carreaux de verre teintés, enchâssés dans des lames de plomb, les volets des fenêtres en bois qu'on refermait le soir, garantissaient suffisamment contre l'indiscrétion des curieux et en même temps contre les entreprises des voleurs.

L'abbaye du Val-Dieu payait annuellement, en rente foncière, à l'église de Saint-Remy, 3 florins, et au curé et marguillier de Saint-Remy, 17 setiers et 3 chapons, faisant 5 écus et 19 sols. D'autre part, comme charge aux paroisses et pour le clergé qui les dessert, l'abbaye payait pour la compétence du curé de Saint-Remy, 6 écus l'an ; à l'église dudit lieu, 7 écus ; au vicaire, 25 écus<sup>154</sup>.

En l'an 1804, c'était le vicaire Hackin qui tenait la charge de maître d'école. Celle-ci était d'ailleurs sise dans la maison vicariale, près de l'église<sup>155</sup>.

### **La chapelle de Barchon**

La chapelle de Barchon était dédiée à Saint-Clément, et fut desservie tantôt par des prêtres séculiers, tantôt par des moines du Val-Dieu.

L'abbaye en possédait les dîmes. Le curé de Saint-Remy, dont relevait la chapelle, avait la petite dîme des moutons, des agneaux et la semence des navets, si dans le territoire il en croissait.

En 1662, les habitants demandèrent de pouvoir faire baptiser en leur chapelle ; cela leur fut accordé par l'abbé de l'abbaye du Val-Dieu, qui donnait alors 100 patacons annuels au chapelain.

En 1681, les habitants obligent l'abbaye à leur célébrer la messe tous les dimanches ; jusqu'alors, ce service, alterné avec Housse, n'avait lieu que chaque quinzaine.

En 1784, Val-Dieu fit bâtir la maison vicariale et, en 1780, répara l'autel<sup>156</sup>.

<sup>153</sup> A. VANDEKERCKHOVE, Histoire de l'abbaye du Val-Dieu, p. 126, Dison, 1954.

<sup>154</sup> Ibidem, p. 325.

<sup>155</sup> Ibidem, p. 129.

<sup>156</sup> A. VANDEKERCKHOVE, Histoire de l'abbaye du Val-Dieu, p. 130, Dison, 1954.

Au poste de chapelain, on trouve les moines suivants :

En 1624, Cornelius BOULANT,  
 En 1699, Dyonisius MOREAU,  
 En 1712, Mattheus WADELEU,  
 En 1764, N. B. NEUJEAN<sup>157</sup>.

Quant à la vie paroissiale, G. SIMENON nous apprend que la paroisse dépendant de la Chapelle de Barchon, comptait en l'an 1764, 80 familles = 350.

A la même époque, les communions s'élevaient à 240. On remarque également l'absence de toute confrérie. Cependant, il existait une fabrique d'église, dont le mambourg, en 1624, fut Johannes Delle BRASSINE<sup>158</sup>.

Remarque :

Il nous faut dire ici quelques mots à propos d'un "illustre enfant" de Cheratte, sur lequel DEJARDIN nous fournit de précieux renseignements<sup>159</sup>.

François PIROULLE, plus connu sous le nom de DOM FRANCE PIROULLE fut licencié, puis docteur en théologie sacrée, chanoine et chantre de Saint-Paul à Liège, l'un des plus illustres de l'université de Louvain et président du séminaire de la Chaîne à Liège. C'est ce que nous apprend le titre de l'ouvrage suivant qu'il a publié dans un âge déjà avancé :

*"Dissertatio hymmodica quadri partita de venerabili Eucharistia qua sacrificium est, auctore R.P. Francisco Piroullé, sacrae theologiae licentiate, insignis ecclesiae collegiatae sancti Pauli Leod., cantore, pridem Lovanii philosophiae primario, novissime Leodii seminarii S C sedecennium praeside simulque sacrae theologiae ibidem professore – Leodii, vid. Bald. Bronckart, 1663, in -4° de 512 pp."*

Cet ouvrage est dédié à Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent.

Ce poème qui traite uniquement de la sainte eucharistie, est assez remarquable sous le rapport dogmatique ; il combat plusieurs points controversés. Il est écrit en vers iambiques et divisé en 4 livres qui contiennent 14, 29 et 26 odes, et en tout environ 14.000 vers. La prosodie y est bien observée, mais l'ouvrage n'est nullement poétique ; on y rencontre quelques néologismes.

Autres ouvrages :

- *"Tri-Hymnium de sacro sancta trinitate ejusque speciali in venerabili Eucharistia reali presentia contra inanes Calvini umbras et figuras Leod. B. Bronckart, 1659, in 4° de 8 f., 181 pp. et 3 pl. "*
- *"Hymmodia dissertatio de missa de que universis ad eam pertinentibus. Leod. Vid. Bronckart, 1662, in -4° de 254 pp."*

<sup>157</sup> G. SIMENON, Visitationes archidiaconales archidiaconatus hasbaniae in diocesi leodiensi ab anno 1613 ad annum 1763, tome 1, p. 30, Lg 1939-40.

<sup>158</sup> Ibidem, p. 30.

<sup>159</sup> J. DEJARDIN, Op. Cit., p. 18.

François PIROULLE est mort le 6 juillet 1663. Suivant le vœu exprimé dans son testament, il fut enterré vis-à-vis de l'autel Saint-Nicolas dans l'ancienne église de Cheratte. Ses parents lui firent ériger une belle pierre tumulaire. Lors de la démolition de l'église en 1837, le conseil de fabrique trouva que cette pierre ferait un seuil très convenable pour la nouvelle église !

Après avoir examiné les paroisses qui recouvraient l'ancien ban de Cheratte, nous allons, dans cette seconde partie du chapitre 2, étudier les institutions ecclésiastiques actuelles.

La commune de Cheratte, au point de vue division paroissiale, comprend deux paroisses, correspondant aux deux parties de la commune :

- la paroisse de Cheratte-Bas, sous l'invocation de Notre-Dame ;
- la paroisse de Cheratte-Hauteurs, sous l'invocation de Saint-Joseph.



L'actuelle église de Cheratte Notre-Dame, par un peintre wandruzien, René Pennartz.

## \* Les actuelles paroisses de Cheratte\*

### A. La paroisse de Cheratte-Bas.

Nous allons à présent continuer à dresser la liste des curés qui se sont succédé à Cheratte Notre-Dame.

- de 1830 à 1837 G.J. PIRSON.

C'est sous son pastorat que fut bâtie la nouvelle église de Cheratte-Bas, dont nous avons parlé pages 56 et suivantes.

- en 1837 J.L. MATHOT.

Curé à Cheratte en 1837, il y est décédé dans la même année.

- de 1838 à 1849 J. MATHIEU.

Un événement des plus regrettables a marqué le ministère de M. MATHIEU : c'est la scission de quelques catholiques, qui n'écouant que les conseils de leur orgueil, ou plutôt, d'une stupide obstination, se jetèrent aveuglement et éperdument dans le sein de la Société biblique dite "Eglise évangélique". Ils appartenaient presque tous à la classe infime du peuple, et formaient 7 ménages<sup>160</sup>. Nous évoquerons cette scission dans la troisième partie (« vie sociale ») de notre ouvrage.

- de 1849 à 1857 Hermannus Bernardus BORMANS.

- de 1857 à 1870 Joannes Petrus Maria COONEN.

En 1864, il entreprit le pèlerinage de Jérusalem, en compagnie de M. Jean LAMARCKE de Liège, alors vieillard octogénaire. Pendant son absence, qui dura 4 mois, la paroisse fut administrée par M. VAN SPILLBEECK, religieux prémontré, qui en 1873, était encore regretté des habitants de Cheratte, dont il avait su gagner les sympathies par ses manières affables, ses excellents procédés et sa modeste piété<sup>161</sup>.

- de 1870 à 1876 Joannes Franciscus CONRARD.

Sous son pastorat, en 1872, il a été créé la paroisse de Cheratte-Hauteurs. Elle a pris le nom de Saint-Joseph. Monsieur WILMET, autrefois vicaire de Notre-Dame à Verviers, fut son premier curé. Il a été installé le 12 novembre 1872, par M. GRENIER, curé doyen de Visé. La chapelle, bâtie provisoirement aux frais des

<sup>160</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuilles 28 et 29.

<sup>161</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 29.

habitants, a été bénite par M. l'abbé Hardy, de Dalhem, curé de Herstal Notre-Dame<sup>162</sup>.

Quant à la paroisse de Cheratte-Bas, elle comptait en 1872, un bon millier d'âmes, y compris les domestiques et les journaliers. L'ignorance religieuse était assez grande parmi les anciens. Toutefois, une piété sincère régnait parmi le peuple, qui faisait preuve d'une grande dévotion envers la Sainte-Vierge. Les exercices du mois de Mai y étaient bien fréquentés<sup>163</sup>.

Au mois de novembre 1871 a eu lieu à Cheratte une mission. Elle fut donnée par le RR. PP. JOSEPH et SAINT-OMER, religieux de la congrégation du très Saint Rédempteur. Ils furent aidés, pour les confessions par le P. DENIS. Cette mission laissa beaucoup de fruits. Un de ses résultats fut l'établissement de la Confrérie du Saint-Rosaire, solennellement érigée par le P. LACOSTE, Prieur du Couvent de la Sarthe, près de Huy, le 10 mars 1872. Une autre mission fut donnée le 16 février 1876, par les RR. PP. JOSEPH et GERARD, Rédemptoristes, à l'occasion du Jubilé. Pendant cette mission, on institua solennellement la Confrérie du Saint-Cœur de Jésus. 183 familles (sur environ 200 que compte la paroisse) s'y firent inscrire<sup>164</sup>.

- de 1876 à 1883 Josephus Aloysius Hubertus RENARDY.
- de 1883 à 1893 Bernardus WAUTERS.

En 1886, après le retour de Rome de Monsieur le Curé, à l'occasion de l'inauguration des nouvelles orgues, une mission de 10 jours fut prêchée par les RR. PP. BROUWENS et BRABANS, jésuites de la résidence Sainte-Catherine à Liège<sup>165</sup>.

- de 1893 à 1897 Hubertus Joseph Maria VRANCKEN.

Sous son pastorat, en 1897, depuis la fête de l'Ascension jusqu'à la Pentecôte (27 mai – 6 juin), une mission fut donnée par les RR. PP. GENA et HEINTZ, Rédemptoristes. Si la mission, malgré les talents des deux zélés missionnaires, n'a pas eu tout le succès désiré, surtout parmi les hommes, c'était que l'époque choisie était trop rapprochée du Temps Pascal et dans la belle saison<sup>166</sup>.

- de 1897 à 1903 Joannes WEY.

C'est sous son pastorat que fut solennellement béni le chemin de Croix dont il est question dans l'acte inséré à la page suivante de cet ouvrage. La cérémonie de bénédiction eut lieu le dernier dimanche du temps Pascal, en 1898.

<sup>162</sup> Ibidem, feuille 10.

<sup>163</sup> Ibidem, feuille 28.

<sup>164</sup> Ibidem, feuilles 29 et 30.

<sup>165</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 30.

<sup>166</sup> Ibidem, feuille 30.



VICTOR-JOSEPHUS

DOTRELOUX

MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA,

EPISCOPUS LEODIENSIS.

Cum, virtute indulti Apostolici de die 24 septembris 1879, facultas Nobis concedatur, ut, durante officio nostro, stationes vie crucis cum annexis indulgentiis in omnibus ecclesiis Nostræ Diœcesis vel publicis oratoriis, vel etiam privatis auctoritate Apostolica erectis, ubi conventus ordinis S. Francisci non existit, sive per nos, sive per RR. DD. Nostros Vicarios Generales, RR. DD. Parochos aut alios presbyteros erigere valeamus, hinc per presentes

Rev. Dom. J. Wey, parochum  
ecclesie B. M. V. loci Chusatte,  
delegamus ad dictas stationes vie crucis erigendas in ecclesia parochiali  
dicti loci, servatis iis que in simili erectione stationum servari prescribuntur.

Presentes litteræ una cum erectionis instrumento inscribantur ad perpetuam rei memoriam in registris predictæ ecclesie.

Datum Leodii die 2<sup>æ</sup> mensis Aprilis anno ab incarnatione Domini  
millesimo octingentesimo nonagesimo octavo

+ Victor Jos. Episc. Leodien.

De mandato R<sup>m</sup> ac Ill<sup>m</sup> Episcopi.

Ger. Gane Lucas  
Secrarius

- de 1903 à 1913 Aloysius HOEFNAGELS.

En 1906, depuis le dimanche 22 avril jusqu'au dimanche 13 mai inclusivement, par conséquent pendant trois semaines, les RR. PP. FOCKENBERGHE et HEUDRE, Lazaristes de la résidence de Liège, prêchèrent une mission avec grand succès. A part deux jours où il n'y eut que 450 personnes à l'église, l'auditoire s'est maintenu pendant 3 semaines avec une moyenne de 725 personnes présentes. Il y eut deux conférences pour les hommes. La première, le 2 mai : 280 hommes présents. La deuxième, le 9 mai : 165 hommes. Ce jour-là, une pluie torrentielle avait empêché la présence de beaucoup. A cette occasion, le temps Pascal fut prolongé jusqu'au 13 mai. Le dimanche 13 mai, les RR. PP. installèrent l'association des Mères Chrétiennes : 140 femmes mariées s'y sont fait inscrire<sup>167</sup>.

Toujours sous le pastorat de M. le curé HOEFNAGELS, furent fondés :

- le 24 janvier 1909, une Conférence de Saint-Vincent de Paul<sup>168</sup>,
- le 19 décembre 1909, le Cercle Ouvrier Saint-Norbert<sup>169</sup>,
- en février 1912, une section de gymnastique au sein du patronage "Le Blé qui lève"<sup>170</sup>,
- le 24 mars 1912, la ligue du Très Saint-Sacrement.

- de 1913 à 1918 Louis THIRY.

Il eut l'insigne "honneur" d'être le curé de Cheratte-Bas lors de la première guerre mondiale 1914-1918.

Le dimanche 16 août 1914, l'église resta fermée : ni messe, ni office de l'après-midi. La veille, jour de l'Assomption, vers 7 heures du soir, la paroisse avait été occupée par de nombreuses troupes allemandes ; le curé, le vicaire, le bourgmestre et quelques chefs armuriers avaient été arrêtés, emprisonnés à la maison communale et liés pendant la nuit (de 18 h du soir au lendemain à 10 h du matin). D'autres personnes (29 en tout), parmi lesquelles le vieil abbé P. COLLEZE (80 ans) furent prisonniers également<sup>171</sup>.

D'autre part, à cause de la guerre, durant l'année 1914, un bon nombre de paroissiens (pendant quelque temps, ce nombre avait dépassé 350, et il n'a jamais été en-dessous de 200) avaient émigré provisoirement en France, en Angleterre ou en Hollande<sup>172</sup>.

En 1915, M. le curé THIRY se plaint fermement qu'un certain nombre d'hommes et de jeunes gens, "gangrénés par le socialisme", continuent à s'abstenir de tout exercice religieux<sup>173</sup>.

<sup>167</sup> Ibidem, feuilles 30 et 31.

<sup>168</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 44.

<sup>169</sup> Ibidem, feuille 45.

<sup>170</sup> Ibidem, feuille 46.

<sup>171</sup> Ibidem, feuille 65.

<sup>172</sup> Ibidem, feuille 66.

<sup>173</sup> Ibidem, feuille 67.



En 1918, le 19 avril, deux allemands vinrent pour faire l'inspection des cloches et du jeu d'orgue en prévision de la réquisition ultérieure. Sur refus de remettre les clefs du jubé et remise d'une protestation faite conformément aux instructions épiscopales, dont on trouvera la copie ci-après, ils donnèrent avis par écrit qu'une patrouille repasserait et procéderait d'office à l'ouverture de la porte si on lui refusait les clés.

Voici la copie de la protestation manuscrite remise aux allemands lors de leur inspection :

*"Le soussigné, curé de la paroisse de Notre-Dame, à Cheratte, diocèse de Liège, royaume de Belgique, - citoyen belge -, déclare s'opposer de tout son pouvoir à la confiscation d'objets appartenant à l'église dont il a la garde, objets destinés d'ailleurs au culte par une consécration solennelle ; déclare en outre s'opposer de tout son pouvoir à l'emploi de ces objets pour des buts militaires par une nation qui fait la guerre à la nôtre.*

*Le Curé de la paroisse Notre-Dame à Cheratte.*

*(s.) Louis THIRY. "*

Malgré cette protestation, la patrouille est repassée le 29 avril et a forcé l'entrée du jubé pour accomplir sa triste besogne<sup>174</sup>.

- de 1918 à 1931 Jean BAGUETTE.

Sous son pastorat, en 1918, fut constituée à Cheratte une section paroissiale de la ligue diocésaine des Femmes Catholiques, qui réunit 88 adhésions<sup>175</sup>.

Le 28 septembre 1919, commença (pour se clôturer le 8 octobre) une grande mission prêchée par les RR. PP. Rédemptoristes MANISE et DEBAST, qui fut rehaussée par plusieurs cérémonies fort réussies<sup>176</sup>.

Le 16 mai 1920, à l'occasion de l'inauguration d'un monument aux soldats morts pour la patrie, l'Eglise ne voulut pas qu'on se passât d'elle. Il y eut à 10 h. une Grand Messe en musique, avec allocution par M. l'abbé G. WEERTZ, aumônier militaire<sup>177</sup>.

L'année 1921 débute par la fondation d'un Cercle d'études, de demoiselles, formé au patronage sous le vocable de Cercle d'étude Sainte-Jeanne d'Arc. On s'y occupe de doctrine, d'explication du Saint-Evangile, de liturgie et des points religieux de la semaine<sup>178</sup>.

<sup>174</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 79.

<sup>175</sup> Ibidem, feuille 80.

<sup>176</sup> Ibidem, feuille 82.

<sup>177</sup> Ibidem, feuille 84.

<sup>178</sup> Ibidem, feuille 85.

En 1924, les habitants de Cheratte eurent le plaisir d'assister à la naissance de leur journal : "*Notre Cheratte*"<sup>179</sup>.

L'année suivante, en 1925, de terribles inondations ont marqué la fin de l'année. Le 31 décembre, les eaux atteignaient 53 cm dans l'église. D'immenses dégâts furent causés dans toute la paroisse. La Croix-Rouge fit face aux premières nécessités. Des secours furent également remis de la part de Mgr. l'Evêque, et même de N.S. le Pape, ainsi qu'une participation dans le produit des collectes ordonnées par Mgr. l'Evêque<sup>180</sup>.

En 1926, au sortir des inondations, le "Réveil Mosan", élargissement régional de "Notre Cheratte" commença à paraître chaque semaine.

Le 28 septembre 1930, furent célébrées les Fêtes du Centenaire de l'Indépendance. Dans l'église, soigneusement garnie, une messe en musique chantée par la Chorale féminine et le Chant du "Te Deum", ont fait monter vers Dieu la reconnaissance de la population chrétienne<sup>181</sup>.

- de 1931 à 1951 Gaston LAMBRICHT.

C'est sous son pastorat que, le 10 mai 1940, violant toutes ses promesses et malgré notre bonne volonté de rester neutres, l'Allemagne envahit brusquement notre territoire. Alors, fut une fuite lamentable, sous le feu des canons, des avions. La presque totalité des paroissiens s'enfuit dans toutes les directions ; le soir du 10 mai, la paroisse était pour ainsi dire déserte. Le 14 mai, fut organisé le ravitaillement de la population qui petit à petit rentrait au logis.

Le 13 décembre, la paroisse fut occupée par l'armée allemande qui fut cantonnée chez l'habitant. A part quelques légers pillages de maison, il n'y eut aucun dégât à déplorer<sup>182</sup>. En 1942, en raison de l'incorporation de la commune dans le Grand Liège, il y eut en fin d'année de la perturbation dans l'horaire des offices à causes des sanctions infligées à la population et obligeant celle-ci à rentrer à 16 h. 30 et à ne sortir qu'à 8 h. 30<sup>183</sup>.

Le 24 juin 1943, la grosse cloche fut enlevée par l'armée allemande. Des paroissiens qui tentèrent de photographier cette scène se virent confisquer leurs appareils<sup>184</sup>.

En 1944, on voulut aussi enlever la dernière cloche, mais comme elle n'avait pas 0,90 cm de diamètre, on décida de ne pas la prendre<sup>185</sup>.

La libération de Cheratte eut lieu le dimanche 10 septembre de l'année 1945, à 7 h. 30. C'était pendant la première messe et dès que les fidèles entendirent les acclamations qu'adressaient aux américains ceux qui se trouvaient sur la route, ils sortirent en foule

<sup>179</sup> CURE de CHERATTE, *Liber memorialis*, feuille 90.

<sup>180</sup> Ibidem, feuille 91. Voir également ce travail aux p. 25, 39 et 40.

<sup>181</sup> Ibidem, feuille 96.

<sup>182</sup> Ibidem, feuilles 109 et 111.

<sup>183</sup> Ibidem, feuille 114.

<sup>184</sup> CURE de CHERATTE, *Liber memorialis*, feuille 114.

<sup>185</sup> Ibidem, feuille 116.

de l'église pour mêler leurs voix à celles des autres. Les drapeaux furent immédiatement hissés partout et la joie se donna libre cours. Avant la Grand-Messe, un groupe de Cherattois se rendit chez le bourgmestre et le ramena à la maison communale où il reprit officiellement ses fonctions après avoir fait un tour dans la commune<sup>186</sup>.



- de 1951 à 1954 René WEEGHMANS, aujourd'hui Doyen à Herstal.
- de 1954 à 1956 Lambert MORRIER.

Il connaîtra le pénible déroulement d'une affaire qui couvait depuis 1953 : le départ des religieuses et la vente du couvent ainsi que de l'Institut Saint-Dominique<sup>187</sup>.

- de 1956 à 1963 Fr. RONDIA.

Sous son pastorat, on célébra avec faste, les dimanches 19 mai et 2 juin, les fêtes du centenaire de la Confrérie de Saint-Hubert<sup>188</sup>. Celle-ci fut érigée sous le très dévoué pastorat de M. le curé BORMANS. L'acte d'érection de la Confrérie, retranscrit sur la feuille 15 du Liber Memorialis de la Cure de Cheratte, est daté du 15 novembre 1856.

- depuis 1963 FOSSOUL.
- C'est toujours ce pasteur qui dirige d'une main experte la paroisse de Cheratte Notre-Dame à l'heure où nous rédigeons cet ouvrage. Sous son pastorat, en 1965, la paroisse fut rattachée au doyenné de Herstal.

<sup>186</sup> Ibidem, feuille 118.

<sup>187</sup> Ibidem, feuille 130. Voir également ce que nous en disons dans la partie de cette étude consacrée à l'enseignement.

<sup>188</sup> Ibidem, feuille 131.

Grâce au Liber memorialis de la Cure de Cheratte, nous allons pouvoir dresser un tableau assez complet des communions Pascales et des communions annuelles dans la Paroisse de Cheratte Notre-Dame.

## Communions dans la Paroisse de Cheratte Notre-Dame

Années	Communions Pascales	Années	Communions Annuelles	Années	Communions Annuelles
1870	1.487	1873	1.851	1921	9.000
1873*	688	1876	2.500	1922	6800
1894	650	1877	2.000	1927	6.800
1895	664	1894	4.100	1929	6.400
1896	676	1895	4.000	1931	7.000
1897	667	1896	4.950	1932	9.000
1904	619	1897	5.740	1933	10.000
1905	671	1902	3.400	1934	8.800
1906	975	1903	3.200	1935	8.900
1907	712	1904	4.400	1936	9.700
1908	724	1905	4.500	1937	9.550
1909	720	1906	3.800	1938	9.500
1910	746	1907	3.800	1939	9.100
1911	686	1908	4.000	1940	9.600
1912	706	1909	3.800	1941	11.600
1913	695	1910	3.900	1942	10.650
1914	737	1911	4.200	1943	11.300
1915	800	1912	4.500	1944	13.100
1916	<800	1913	5.500	1945	11.800
1918	>800	1914	7.700	1946	10.700
1920	+/- 700	1915	14.662	1947	9.500
		1916	15.731	1948	11.600
		1917	13.850	1949	13.500
		1918	14.320	1950	13.200
		1919	11.200	1952	13.280
		1920	9.760	1953	17.200

\*1873 : Après la  
séparation de Cheratte  
en deux paroisses

Puisque nous sommes dans les chiffres, il nous paraît intéressant de mentionner ici le budget de la fabrique d'église de Cheratte Notre-Dame, de 1832 à 1858<sup>189</sup>.

<b>Budget de la Fabrique d'église de Cheratte Notre-Dame (1832-1858)</b>			
<b>Années</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Déficit</b>
	<b>en Florins et cents</b>		
<b>1832</b>	328,59	279,19	
	<b>en Francs et centimes</b>		
<b>1833</b>	2.767,44	2.470,39	
<b>1834</b>	2.839,88	2.635,48	
<b>1835</b>	930,19	925,03	
<b>1836</b>	687,46	682,06	
<b>1837</b>	486,25	424,14	
<b>1838</b>	2.609,96	2.591,89	
<b>1839</b>	540,74	527,22	
<b>1840</b>	8.282,89	8.231,91	
<b>1841</b>	1.649,04	1.645,58	
<b>1842</b>	725,40	634,66	
<b>1843</b>	718,40	619,66	
<b>1844</b>	711,45	1.064,45	<b>353,00</b>
<b>1845</b>	865,97	1.460,60	<b>594,63</b>
<b>1846</b>	1.211,63	1.232,58	<b>20,95</b>
<b>1847</b>	868,04	1.246,74	<b>378,70</b>
<b>1848</b>	1.607,57	1.856,27	<b>248,70</b>
<b>1849</b>	788,76	924,72	<b>135,96</b>
<b>1850</b>	1.655,82	2.008,38	<b>352,56</b>
<b>1851</b>	946,56	1.108,19	<b>161,63</b>
<b>1852</b>	825,66	1.186,21	<b>360,55</b>
<b>1853</b>	798,68	1.262,21	<b>463,53</b>
<b>1854</b>	762,53	1.223,79	<b>461,26</b>
<b>1855</b>	934,59	1.301,62	<b>367,03</b>
<b>1856</b>	1.032,87	1.192,86	<b>159,99</b>
<b>1857</b>	1.132,64	1.085,88	
<b>1858</b>	1.251,80	1.314,86	<b>63,06</b>

<sup>189</sup> Archives de la Cure de Cheratte, Fabrique de Cheratte, Journal des recettes et dépenses.

En outre, et toujours à propos de la fabrique d'église de Cheratte Notre-Dame, nous possédons à la feuille 7 du Liber memorialis<sup>190</sup> deux états des biens affermés, appartenant à la fabrique. L'un date du 2 septembre 1869 tandis que l'autre est du 23 septembre 1878.

Les voici :

Numéros d'ordre	Nom de la Commune	Nom du fonctionnaire qui a reçu l'acte	Date de l'acte	Nature des biens	Situation	Contenance			Temps pour lequel le bail est passé	Noms et Prénoms des locataires	Domicile	Montant				Augmentation	
						H	A	C				ancien bail		nouveau bail			
1.	CHERATTE	Conseil	2 septembre 1869	Terres labourables	Commune de Vivegnis	26	16		neuf ans	Christophe François	Heustal	50	"	56	"	6	"
2.		de			"	43	59					50	"	56	"	6	"
3.		fabrique			"	17	44			20	"	24	"	4	"		
4.					Wandre	17	44			32	"	35	"	3	"		
1.	CHERATTE	Conseil	23 septembre 1878	Terres labourables	Commune de Vivegnis	26	16		neuf ans	Christophe François	Heustal	56	"	220	"	45	"
2.		de			"	43	59					56	"				
3.		fabrique			"	17	44			24	"						
4.					Wandre	17	44			35	"						

<sup>190</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 7.

D'autre part, voici, datée de 1873, une notice des anniversaires et messes fondées à la Fabrique de l'église de Cheratte<sup>191</sup>.

		Rétribution du curé
		Francs/centimes
1	Une messe basse, tous les Quatre-Temps, pour la famille de Saroléa de Cheratte	6,00
2	Une messe basse, le 12 septembre, provenant d'une rente remboursée par M. Charles Salpetier (cette messe doit se dire probablement pour P.C. Salpetier)	5,00
3	Une messe basse, chaque lundi de l'année, provenant d'une rente due par M. M. Josse, et remboursée par L. Josse. (Cette messe doit se dire probablement pour Léonard Josse). La rente consistait en cinq muids d'épeautre à l'effraction, ayant donné en 1836 et en 1840, septante neuf francs et 21 centimes	79,21
4	Une messe chantée, le 15 avril non empêché, à 7 h. du matin, devant être annoncée au prône précédent, et être offerte pour les âmes	
	1 de feu François Debouxhtay,	
	2 de Marie Catherine Bauduin,	
	3 des parents de cette dernière (acte du 20 décembre 1835, devant le notaire Ernotte) Au célébrant 3 francs, au chantre 60 centimes, au sonneur 21 centimes	3,00
5	Un salut pendant les jours des octaves de l'Assomption	23,28
6	Une messe chantée, à 8 heures, avec orgues et 6 cierges allumés, pour les âmes de Hubert Detilloux et de Marie Barbe Lebeau, son épouse. Cette messe doit se chanter le mardi de la fête à Hognée, laquelle a lieu au mois d'août	5,00
7	Une messe chantée, le premier mardi d'octobre, pour les âmes de feu Matthieu Dupont et de Gertrude Malchair, son épouse (à 8 heures et 6 cierges allumés, et orgues)	5,00
8	Une messe chantée, à 8 heures, avec orgues et 6 cierges allumés, pour l'âme de feu Charles Joseph Dumont, celle de son père, et de l'épouse du même Charles Joseph Dumont, Marie Elizabeth Colleye, le 9 septembre de chaque année	5,00
9	Une messe chantée, avec orgues et 6 cierges allumés, à 8 heures, pour les âmes de feu Catherine Monnard et de Conrad Servais, son époux, le dernier lundi du mois de juin.	5,00
Chacune de ces quatre dernières fondations rapporte treize francs et cinquante centimes (intérêts de Fonds belges).		
Cette somme est répartie comme suit :		
	Au célébrant	5 francs
	Au chantre	1 franc
	Au sonneur	1 franc
	Au souffleur	0 franc 50 centimes
	A l'organiste	1 franc 25 centimes
	Aux acolytes	0 franc 25 centimes
	A la Fabrique	4 francs 50 centimes.

<sup>191</sup> CURE de CHERATTE, Liber memorialis, feuille 5.

## **B. La paroisse de Cheratte Saint-Joseph<sup>192</sup>.**

Cheratte-Hauteurs, qui constitue la paroisse de Cheratte Saint-Joseph, fut érigée en paroisse en 1872.

Depuis 1870, les paroissiens de ce hameau élevaient de violentes protestations parce qu'ils devaient effectuer des trajets pénibles pour assister aux offices. A cette fin, circula une pétition demandant l'érection en paroisse distincte de Cheratte-Bas, dans toutes les maisons des Hauteurs.

Toute personne plus ou moins capable de tenir une plume eut à cœur d'inscrire dans les pages du volumineux cahier l'expression de ses ardents désirs en y apposant son nom. Cette pétition reçut l'adhésion de 495 personnes.

Cependant, ce désir de voir s'élever une nouvelle paroisse à Cheratte Hauteurs ne plût pas à tout le monde. Voici un exemple d'une lettre de protestation adressée à l'Evêque de Liège :

"*Monseigneur,*

*Je prends la respectueuse liberté en ma qualité de Conseil faisant fonctions d'Echevin de la Commune de Cheratte de venir privément soumettre à l'appréciation de Votre Grandeur certains motifs qui sont de nature à s'opposer à la demande de la création de la nouvelle paroisse de Hognée dont le conseil communal est actuellement saisi.*

*L'intérêt particulier, Monseigneur, est ici en jeu. Certes, les exigences des habitants de quatre hameaux, de Sabaré, des Communes, du Pays de Liège et de Hognée sont quelque peu fondées, vu la distance qui sépare ces hameaux de l'Eglise Mère ; mais cette distance est relativement minime. L'érection d'une Eglise à Hognée ne raccourcira guère la distance pour le hameau de Sabaré ; les habitants du Pays de Liège continueront comme par le passé à se rendre à l'Eglise de la Xhavée ; les seuls hameaux des Communes et de Hognée auraient quelque avantage.*

*Dans cette situation, n'y aurait-il pas lieu, Monseigneur, à aviser une transaction en détachant Sabaré de l'Eglise Mère pour le réunir à l'Eglise de Sarolay ? Cette combinaison aurait à mon avis l'immense avantage de créer quelques ressources à cette pauvre paroisse et d'améliorer la position de Monsieur le Curé de Sarolay. Une route directe traversant Sabaré a ouvert des relations faciles avec Sarolay ; les maisons de Sabaré, les plus éloignées, sont situées à une distance de dix minutes de cette dernière église. Ajoutez, Monseigneur, que la création d'une église à Hognée ferait peser de lourdes charges sur la fabrique, la Commune et les habitants de Cheratte.*

*Un point important que l'on ne doit point perdre de vue, c'est que la position de Monsieur le Curé de Cheratte serait de fait singulièrement amoindrie par la*

---

<sup>192</sup> La plupart des renseignements qui composent cet article sont issus du Liber memorialis, conservé à la Cure de Cheratte-Hauteurs, et obligeamment prêté par Monsieur l'Abbé ROUCHOP, administrateur. Nous l'en remercions vivement.



*diminution considérable d'un Casuel qui constitue le revenu de cette cure, et partant la position du desservant de Hognée serait très précaire.*

*Pour ces considérations, n'y a-t-il pas lieu, Monseigneur, d'apporter un examen attentif dans cette question qui touche à plusieurs intérêts ? De plus, par l'érection de cette nouvelle église, nous en rencontrerons plusieurs situées dans un rayon distant les unes des autres de sept, dix ou quinze minutes.*

*Telles sont, Monseigneur, les considérations que j'ai cru bon et utile de soumettre à votre grandeur dans la discussion d'un objet soumis au Conseil Communal et qui intéresse au plus haut point Monsieur le Curé de Cheratte, la fabrique de l'Eglise et la Commune.*

(s) SERVAIS. Cheratte, le 9 janvier 1872.

Cette protestation était d'ailleurs vivement soutenue par certains habitants de Cheratte-Bas. En effet, les cabaretiers qui formaient comme un tiers Etat à Cheratte Notre-Dame s'émurent de cette éventuelle séparation de la commune en deux paroisses. Dans sa chronique, Monsieur l'abbé Wilmet ajoute malicieusement que *"l'esprit du mal, ennemi juré des œuvres de Dieu, leur fit voir combien cette séparation allait être sensible à leur comptoir"*.

Cependant, malgré toutes les protestations, la création d'une nouvelle paroisse à Cheratte-Hauteurs fut entérinée par un arrêté royal sous la date du 17 août 1874, paru au Moniteur, et conçu comme tel :

*"Par arrêté royal du 17 août, le vicariat de Cheratte Notre-Dame, est supprimé et les hameaux de Hognée, Sabaré et les Communes sont érigés en paroisse sous le nom de Cheratte Saint-Joseph."*

Monsieur Clément WILMET fut le premier Curé de la nouvelle paroisse. Il était vicaire à Verviers Notre-Dame au moment de la création de la paroisse.

Monsieur Wilmet n'a rien négligé pour établir la nouvelle paroisse sur des bases solides : outre qu'il a constamment travaillé à la grande œuvre de la nouvelle église, et qu'à cette fin, il a réuni de nombreuses ressources, il a fait fleurir la piété parmi ses ouailles : la fréquentation des offices plus assidue que partout ailleurs et les nombreuses communions mensuelles en font foi. Il a établi les confréries de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph, la célébration du premier vendredi et l'apostolat de la prière, l'œuvre des églises pauvres.

Monsieur le Curé Wilmet s'est attaché au plus haut point le cœur de ses paroissiens. Cependant, il n'a pas eu la consolation de bâtir l'église, objet de tous ses vœux.

Monsieur François FABRI, ordonné prêtre en 1871, succéda à Monsieur Clément Wilmet à la cure de Cheratte Saint-Joseph, d'octobre 1877 jusqu'à décembre 1880.

Aussitôt après son arrivée, il mit tous ses soins à obtenir l'érection d'une église. Mais il avait devant lui une administration communale sinon hostile, au moins indifférente, et les fonds qu'il avait en partie donnés, en partie recueillis au dehors, il n'a pu les utiliser lui-même. En

effet, le 1 décembre 1880, Mgr. Doutreloux promu Monsieur Fabri à la cure du Val Saint-Lambert, et le remplaça à Saint-Joseph, par Monsieur Mathias GRANDCHAMPS.

Lors de son arrivée à la cure en janvier 1881, Monsieur Mathias GRANDCHAMPS trouva la chapelle provisoire presque en ruines. Aussi, s'attacha-t-il à doter la paroisse d'une véritable église, en pierres.

Après de multiples et pénibles négociations qui durèrent plus d'un an, il eut enfin la joie de voir paraître au Moniteur l'arrêté suivant :

*"Léopold II Roi des Belges.*

*A tous présents et à venir. Salut.*

*Vu le rapport de M. le Gouverneur de la Province de Liège en date du 22 juillet 1882 concernant la construction d'une église au lieu dit "les Hauteurs" à Cheratte ;*

*Vu l'arrêté royal du 16 août 1824 ;*

*Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice.*

*Nous avons arrêté et arrêtons*

*Article unique. – Est autorisée la construction d'une église au dit lieu, conformément au plan ci-annexé, visé par notre Ministre de la Justice ; lequel est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

*Donné à Laeken le 21 août 1882.*

*(s) Léopold*

*Par le Roi.*

*Pour expédition conforme.*

*Le Ministre de la Justice*  
*Justice*

*Pour le Secrétaire général du Ministre de la*

*(s) Jules Bara*

*(s) F. Hachez "*

L'adjudication des travaux eut lieu le 30 octobre 1882. Celle-ci fut adjugée à Monsieur Castadot Henri pour la somme de 44.980 francs.

La bénédiction de la première pierre eut lieu le lundi 21 mai 1883 à 15 heures et demi. Cette première pierre fut placée au côté droit en entrant, sous la colonne soutenant l'arcade du jubé ; un parchemin renfermé dans une petite bouteille scellée y est déposé, et porte l'inscription suivante :

*"A° Di M. D. CCC. LXXXIII, PRIMA DIE post festUM S.S.  
TRINITATIS, sub LEOUIS XIII PONTIFICATU, Vict. Joseph  
DOUTRELOUX Episcopatu ; lapidem primitiam construendae sub invocatione  
Sti JOSEPH sp. B.M.V. ecclesiae in SUMMO CHERATTE me posuit WYNDORPS  
Dec. Visetensis ; presentibus M. GRANCHAMPS parcho, AUG. VAN ASSCHE et  
EDM. JAMAR magistris."*

Ce ne fut cependant point Monsieur Henri Castadot qui eut l'honneur de procéder à la construction de l'église. En effet, en date du 20 janvier 1883, la Députation permanente déclara qu'il y avait lieu d'approuver l'adjudication au profit du sieur MORDANT – CASLETI Pierre Joseph Martin, au prix de 44.890 francs. Ainsi, pour une somme de 90 francs on avait remercié Monsieur Henri Castadot !

Monsieur Casleti avait, d'après les conditions de l'entreprise, un terme de 18 mois pour effectuer les travaux : il mit pour les finir presque deux ans.

L'église fut ouverte au culte le 1<sup>er</sup> novembre 1884, jour de la Fête de tous les Saints.

En mars 1885, l'église étant complètement terminée, il convenait de rendre à Dieu de solennelles actions de grâce et de fêter un si heureux événement. Monseigneur l'Evêque accepta, à la demande qui lui fut faite, de consacrer solennellement l'église le lundi 27 avril 1885. Quand l'Evêque vit la foule immense accourue pour le fêter, le respect profond avec lequel chacun s'inclinait religieusement pour recevoir sa bénédiction, les splendides décorations de verdure, les drapeaux, les fleurs, les arcs de triomphe, il ne put s'empêcher d'exprimer son admiration, et appelant le Curé, il lui dit : "Je ne m'attendais pas à une aussi belle fête ; en vérité, je me croirais au milieu des populations FLAMANDES !".

Le 25 avril 1886, Monsieur le Curé Grandchamps fut transféré à la cure de Saint-Christophe à Liège. Il quitta Cheratte-Hauteurs le 18 mai 1886.

Nommé curé à Cheratte Saint-Joseph le 27 avril 1886, Monsieur Jean SIMONET arriva dans la paroisse le 18 mai de la même année. L'église étant construite, il songea à faire bâtir un presbytère. Il occupa celui-ci le 12 janvier 1831, bien qu'il ne fût pas encore entièrement terminé.

Un orgue, fourni par Monsieur P. J. Vermeulen de Weert, fut placé dans l'église pour la fête de la Toussaint de l'an 1891. Le devis de cet orgue s'élevait à la somme de 3.900 francs. Cependant, il ne produisit pas tout l'effet que l'on désirait, à cause de la mauvaise acoustique de l'église.

Le 31 octobre 1893, Monsieur le Curé Simonet fut transféré à la cure de Wandre ; aussi dut-il quitter à son grand regret la cure de Cheratte Saint-Joseph le 15 novembre 1893.

Ce même jour arriva dans la paroisse le nouveau curé, Monsieur l'abbé HARDY.

Le 12 août 1894, nous pouvons enfin dire que la paroisse était totalement indépendante. Elle avait alors son cimetière. Monsieur l'abbé Telders, très révérend Doyen de Visé procéda en ce jour à sa bénédiction avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque.

Pour la pentecôte de l'an 1896, furent placés les fonts baptismaux. Jusqu'alors, on avait dû se contenter d'une boîte en zinc, qui, sans couvercle, devenait le refuge des mouches, araignées, etc.



L'église de Cheratte Saint-Joseph

Monsieur l'abbé Hardy fut promu à la Cure d'Olné en novembre 1900, par Mgr. Doutreloux. Il avait fait un séjour de 7 ans à Cheratte-Hauteurs : du 15 novembre 1893 au 6 novembre 1900. Monsieur l'abbé Thomas REMACLE lui succéda, à partir de novembre 1900.

L'événement de l'année 1901 fut la célébration du Jubilé séculaire. Les exercices furent dirigés par M.M. Wilmet et Grandchamps, dont les paroissiens furent heureux d'entendre encore les voix aimées, du 19 au 27 mai.

Jusqu'en 1902, la tour n'était pourvue que d'une cloche installée par Monsieur Grandchamps en 1855. L'église en méritait bien une seconde. Monsieur le Curé Remacle en proposa l'idée à ses paroissiens le jour de Pâques 1901, et fit appel à leur générosité. Celle-ci se produisit l'année même sous forme de souscription volontaire et l'année suivante sous forme de concours de charité. Aidé aussi par quelques amis de la paroisse, Monsieur le Curé put commander à la maison Causard un vénérable "fa" naturel de 1.300 kilos. Monsieur le Doyen Telders vint la bénir le 6 juillet 1902.

En septembre 1906, Monsieur l'abbé Thomas Remacle fut promu à l'importante cure hesbignonne de Momalle. Monsieur L. BRABANT lui succéda à la tête de la paroisse de Cheratte Saint-Joseph, en 1906.

Le grand événement de 1907, ce fut une Mission dont l'ouverture se fit le jour de Pâques, et dont les exercices se prolongèrent durant quinze jours. Prêchée par deux excellents prédicateurs, les RR. PP. Robert et Ephrem de l'Ordre des Capucins, elle fit un grand bien dans la paroisse. C'est du pastorat de Monsieur l'abbé L. Brabant que datent les diverses fondations reprises ci-dessous.

1) Fondation MOURQUIN.

- a) *"Le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois de l'année, on dira, à pertéuité, la première messe pour le repos de l'âme de Monsieur Albert Mourquin, en son vivant, époux de la fondatrice, Madame Mourquin, née Laure Raty de Hamoir S/O. A cette intention sera jointe celle du repos de l'âme de la fondatrice, après sa mort.*
- b) *"Les Religieuses de l'école devront faire la Sainte Communion de ce jour avec une intention particulière pour les mêmes défunts.*
- c) *"Les enfants de l'école prieront tous les jours pour leur bienfaitrice.*

2) Fondation PIRONET-BRABANT.

*"Dans le même but et aux mêmes conditions, ont été fondées les douze messes basses des deuxièmes dimanches de chaque mois de l'année. L'intention de ces messes est le repos de l'âme de feu Monsieur Pironet, et de celle de son épouse feu Madame Barbe Brabant. A cette intention sera jointe celle du repos de l'âme de la fondatrice, Mademoiselle Alexandrine Pironet, après sa mort. Le capital versé pour cette fondation s'élève à 3.000 francs.*

3) Fondation REGINSTER-PIRONET.

*"De même encore, pour la somme de 1.500 francs, versée par Madame Reginster-Pironet, sœur de Mademoiselle Alexandrine Pironet, ont été fondées six autres messes basses dominicales, pour les membres vivants et défunts de la famille Reginster-Pironet de Freleux.*

Monsieur l'abbé L. Brabant quitta la paroisse en 1917 pour remplir les hautes fonctions de Doyen à Soumagne.

Monsieur l'abbé KEMPT lui succéda de 1917 à 1918.

Monsieur l'abbé BERTRAND vint ensuite, comme Curé de Cheratte Saint-Joseph, de 1918 à novembre 1920.

Nommé par Monseigneur Rutten, évêque de Liège, à la cure de Cheratte-Hauteurs, fin octobre 1920, en remplacement de Monsieur l'abbé Bertrand, promu à la cure de Slins, Monsieur l'abbé THOMAS entra en fonction le 1<sup>er</sup> novembre de la même année. C'est sous son pastorat qu'eurent lieu les fêtes commémorant le cinquantenaire de la paroisse de Cheratte-Hauteurs.

Voici un extrait de l'article de Monsieur L. D'ARDENNE correspondant de la Gazette de Liège lors de ces fêtes<sup>193</sup>.

*"... 1922 devenait une année jubilaire : depuis 50 ans, la paroisse de Cheratte Saint-Joseph était érigée. Comment commémorer un événement si important pour les Hauteurs de Cheratte ?*

*Le zélé curé actuel, M. l'abbé Georges THOMAS s'est dit qu'une mission s'imposait. Il s'assura le concours de deux prédicateurs de talent, les RR. PP. Lazaristes Castel et Lampe de la maison de Liège .....*

*Ce fut une mission brillante, admirablement suivie pendant 15 jours par toute la population. Mission digne d'un cinquantenaire de paroisse.*

\* \* \* \* \*

*Ce cinquantenaire avait son couronnement dimanche dernier jour<sup>194</sup> où l'église avait revêtu alors ses atours les plus magnifiques.*

*Mgr Laminneo, évêque auxiliaire, présidait la cérémonie de clôture, entouré de MM. Le chanoine Wathelet, le doyen Goffin, de Visé (diacre), le curé Grandchamps (sous-diacre), les curés Claes et Baguette, les abbés de Villers et Thiry et du R.P. Vervier, S.J.*

*Le salut fut chanté avec vigueur par toute l'assemblée. Trois orateurs sacrés adressèrent successivement la parole à la foule qui se pressait dans l'église, décidément trop petite en une telle occasion...*

En novembre 1924, Monsieur l'abbé Thomas dut quitter la cure de Cheratte Saint-Joseph, étant appelé à la direction de l'Institut professionnel de Saint-Laurent à Liège.

De novembre 1924 au 31 décembre 1930, Monsieur l'abbé Jacques HEESER prit sa succession à la tête de la paroisse.

<sup>193</sup> Gazette de Liège, du mercredi 8 novembre 1922.

<sup>194</sup> Il s'agissait du dimanche 5 novembre de l'an 1922.

Le 31 décembre 1930, Mgr. Kerkofs, évêque de Liège, appela à la Cure de Cheratte-Hauteurs, en remplacement de Monsieur Jacques Heeser, qui partait comme curé à Waltwider, Monsieur l'abbé DEPUS.

Du 30 août 1936 au 8 septembre de la même année, une mission très réussie fut prêchée par les RR. PP. Dominicains Trinon, Legré, et Systemans.

De septembre à fin novembre 1937, on procéda à la peinture complète de l'église sous la direction de l'artiste peintre, Monsieur Boverie de Liège, professeur de l'Ecole Saint-Luc, qui exécuta lui-même les tableaux muraux du chœur, ainsi que les médaillons symboliques du chœur et des autels latéraux. Le reste fut exécuté, sur les indications de Monsieur Boverie, par Monsieur Wilkin et ses ouvriers.

Le dimanche 12 décembre 1937, à 14 heures, on procéda à l'érection du Chemin de Croix. Les anciennes croix avaient été remplacées par des croix plus liturgiques et plus conformes au style de l'église. Monseigneur Simenon, Vicaire général, avait bien voulu déléguer à cet effet le curé de la paroisse par lettre du 4 décembre 1937. On trouvera d'ailleurs à la page suivante du présent ouvrage, l'acte d'érection de ce chemin de croix.

En 1939, la mobilisation de l'armée amène dans la paroisse un bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment de Ligne. L'aumônier, Monsieur l'abbé Degèves, curé de Verlaine-sur-Ourthe, prit résidence au presbytère. Démobilisé, il fut bientôt remplacé par Monsieur l'abbé Closset, aumônier de la prison de Verviers, qui prit également résidence au presbytère et installa, dans la salle Braham, un cinéma parlant pour les loisirs des mobilisés.

Le 10 mai 1940, à 2 h. ½ du matin, Monsieur l'aumônier fut averti qu'il y avait alerte générale. Dans la matinée, on assista en effet au passage de plusieurs centaines d'avions allemands ; on apprit que les allemands avaient pénétré en Hollande et l'on entendit le bruit sourd des explosions par lesquelles nos voisins du Nord s'efforçaient d'enrayer l'avance ennemie.

L'autorité militaire belge fit savoir que le mieux serait d'évacuer la paroisse et principalement la rue de l'église, qui se trouvait sous le feu de leurs armes.

Pendant toute la journée du vendredi 10 mai, on assista au spectacle lamentable de l'évacuation. A 8 heures du soir, constatant que la presque totalité des paroissiens était partie, le curé gagna Liège en vélo, où il logea chez son frère.

Le lendemain, à 7 ¼ du matin, il est de retour à la paroisse ; mais c'est pour constater que les troupes belges ont abandonné les positions. Elles s'étaient retirées pendant la nuit entre 12 h. et 1 h. du matin. Plus de soldats, plus de paroissiens, ... le curé reprit le chemin de Liège. Accompagné de sa sœur, il se rendit à l'Evêché pour rendre compte à Monseigneur l'Evêque de la situation, et lui demander ce qu'il y avait lieu de faire.

Le mercredi 15 mai, il tenta de rentrer à Cheratte-Hauteurs, accompagné de Monsieur l'abbé Cornélian, curé de Housse. Ils assistèrent au bombardement du fort de Pontisse par une vingtaine de bombardiers allemands et jugèrent alors prudent de regagner la ville.



LUDOVICUS-JOSEPHUS

KERKHOF'S

MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA  
EPISCOPUS LEODIENSIS

OMNIBUS PRAESENTES LITTERAS VISURIS SALUTEM IN DOMINO.

Cum, ex delegatione nobis a R. F. Ordinis Fratrum Minorum Ministro Generali concessa, facultas Nobis facta sit ut, durante officio nostro, stationes viae crucis cum annexis indulgentiis in omnibus ecclesiis Nostrae Diocesis vel oratoriis, etiam privatis auctoritate Apostolica erectis et aliis locis piis, si idonei Fratres Minores desint aut commode advocari non possint, sive per nos, sive per alios sacerdotes, erigere valeamus, hinc per praesentes

*R. S. Ludovicum Sepus, parochum  
St Josephi in Cheratte.*

*delegamus ad dictas stationes viae crucis erigendas in ecclesia  
parochiali eiusdem loci*

servatis iis quae in simili erectione stationum servari praescribuntur.

Praesentes litterae una cum erectionis instrumento inscribantur ad perpetuam rei memoriam in registris praedictae ecclesiae parochialis

Datum Leodii <sup>4<sup>a</sup></sup> mensis dec. anno ab Incarnatione Domini  
millesimo nongentesimo <sup>37<sup>o</sup></sup>

De mandato

*J. Jofaerh  
procurator*

*J. Simenon  
vic. gen.  
del. a men. gen. O. F. M.*



Le samedi 18 mai, vers 4 h. de l'après-midi, il rentra finalement au presbytère de Cheratte-Hauteurs qu'il trouva intact. Il n'en était pas de même de l'église. Un obus du fort de Barchon avait fait une brèche dans le mur, côté est, émiettant la douzième station du chemin de croix.

Deux autres obus de même provenance avaient atteint la tour et la tourelle servant d'escalier pour monter au jubé. Quelques éclats d'obus restaient enfoncés dans les bancs et le confessionnal. Toutes les fenêtres du côté est en verres "vieux Liège" sous plomb étaient brisées. Les orgues avaient beaucoup souffert surtout par suite de la déflagration.

Quelques jours après, on retira de l'église et de l'escalier du jubé une quarantaine de brouettes de débris.

Le 23 janvier 1941, Monsieur le Curé L. Depus fut arrêté et conduit à Saint-Léonard. Il y resta 44 jours sans pouvoir dire la messe, sans pouvoir assister à la messe, même le dimanche. Pendant ce temps, le service de la paroisse fut assuré en semaine et les dimanches après-midi par Monsieur le vicaire de Cheratte Notre-Dame, les dimanches matin par Monsieur le vicaire de Wandre et les professeurs du collège de Visé.

Le 12 août 1943, en l'absence du curé parti en pèlerinage à Banneux avec un groupe de paroissiens, les allemands procédèrent à l'enlèvement de la grosse cloche de 1.300 kgs. Cette cloche, installée en 1902, mesurait 125 cm de diamètre. Elle était ornée extérieurement de quatre grandes vignettes : - le Christ en croix.

- la Saint-Vierge portant l'Enfant Jésus.
- Saint-Michel écrasant le démon.
- un abbé avec mitre et crosse.

Elle portait les inscriptions suivantes :

1° un chronogramme :

« TeCCI no artIFICe, ReMaCLe paroCho,  
fVsa ChrIsto VICtorI  
graVI gratVLaqVe VoCe eXVLto. »

2° un poème de six alexandrins.

*"Quand mon urne de bronze, ainsi qu'un encensoir,  
De l'aube du matin à la brise du soir,  
Dans sa grisâtre tour, s'agite et se balance,  
De Dieu dans le lieu saint, j'annonce la présence.  
Je chante votre gloire, habitants des hauteurs,  
Car mon bronze est à vous, coulé par vos sueurs.*

(s) Wilmet

### 3° les noms des parrain et marraine

parrain : Jean LEVERD  
marraine : Elisabeth DEUSE.

Le 13 avril 1944, les occupants procédèrent à l'enlèvement de la seconde cloche. Elle mesurait à sa base 0,97 cm de diamètre. Elle portait comme ornements :

- en haut : les 12 apôtres.
- à mi-hauteur : l'inscription suivante

*"Suse Habeo J. Mariette et Deod. Debouxthay.  
Leone P. XIII, V.J. Doutreloux Ep. Leod.,  
M. Grandchamps par. Fid. Cheratte S.J. Me DD.  
Deodata vocor ; F et A Causard in Tellin me fudit  
A° ipso consecr. Eccles. MDCCCLXXXV.*

Le curé refusa une petite cloche offerte par l'occupant ; mais, le 26 mai 1944, il se rendit à Louvain et acheta une cloche de 75 kgs pour le prix de 7.500 francs ; il assura lui-même le transport de la cloche de Louvain à Cheratte-Hauteurs avec l'aide de Victor Janssen-Delnooz. Une collecte à l'église et une quête à domicile chez une trentaine de paroissiens lui permirent de retrouver cette somme.

Le dimanche 10 septembre, après la première messe, sentant que les alliés vont arriver, le curé sort le drapeau au presbytère. La grand-messe est chantée très rapidement. Puis, vers onze heures, arrivèrent par la Vieille Voie, le Preay et continuèrent vers les Communes, trois fantassins américains, qui, l'arme au bras, précédaient d'une cinquantaine de mètres, des tanks et des blindés alliés. Ce fut le délire. On les arrêta, on les embrassa, on se hissa sur leurs blindés.

Monsieur l'abbé L. Depus resta à la cure de Cheratte Saint-Joseph jusqu'en 1963.

Depuis janvier 1964, Monsieur l'abbé ROUCHOP, des Pères Rédemptoristes de Liège, dirige de main de maître la paroisse.

Nous voudrions terminer cette étude de la paroisse de Cheratte Saint-Joseph, en mentionnant, à titre d'exemple de la générosité des populations qui la composaient, la liste des souscripteurs pour la petite cloche achetée en 1944 et dont il est question ci-dessus.

Monsieur le Curé Depus	250 francs
Monsieur Maréchal Genotte, président du Conseil de Fabrique	100 francs
Monsieur Mariette-Havard, trésorier du Conseil de Fabrique	200 francs
Monsieur Joseph Janssen-Cabay, membre du bureau des marguilliers	250 francs
Monsieur Pierre Dechamps Henrottay, membre du Conseil de Fabrique	100 francs
Monsieur Nicolas Baltus-Janssen	200 francs
Monsieur Emile Hanquet Pirotte	200 francs
Monsieur Georges Deuse Kerzman	250 francs
Monsieur Léonard Monami Schiepers	100 francs
Madame Veuve Buttjens Welkenhuizen	100 francs

Monsieur Linotte Gordenne	250 francs
Monsieur Ernest Jacquet Gillon	100 francs
Monsieur Jean Grégoire Lejeune	200 francs
Monsieur Jean Genotte Stein	100 francs
Monsieur Jacques Renson Magnée	250 francs
Monsieur Victor Janssen Delnooz	
(qui en outre participa à l'acheminement de la cloche)	200 francs
Monsieur François Maréchal Ernotte	200 francs
Madame Veuve Leclercq Neufcourt	250 francs
Monsieur Lambert Gigot Gihosse	200 francs
Monsieur Ruwet Granjean	200 francs
Monsieur Frédérick Stein Pirotte	250 francs
Monsieur Plouman Morel	200 francs
Monsieur Greffe Damoiseau	100 francs
Monsieur Jules Renson Desitter	250 francs
Monsieur Alfred Grégoire Valoire	200 francs
Monsieur Jean Maréchal Ernotte	200 francs
Monsieur Louis Pirotte Theunissen	200 francs
Mademoiselle Louise Hermans	100 francs

\*\*\*\*\*

CHERATTE.NEUF